

Paris, le 18 novembre 2020

N° 6230/SG

à

Mesdames et messieurs les ministres,
Mesdames et messieurs les ministres délégués,
Mesdames et messieurs les secrétaires d'État,
Mesdames et messieurs les préfets

Objet : suivi de l'exécution des priorités gouvernementales

Notre pays est confronté à une crise sanitaire qui se double d'une crise économique et sociale d'une ampleur probablement inégalée depuis la seconde guerre mondiale. Cette crise ne doit pas mettre au second plan l'ambition de transformation du Président de la République et du Gouvernement au service des Français.

Ces objectifs requièrent de poursuivre le projet de transformation que nous portons depuis le début du quinquennat, avec résolution et méthode. Nos actions visent à :

- amplifier, concrétiser et valoriser les actions déjà engagées, pour les Françaises et les Français, depuis le début du quinquennat ;
- faire aboutir les réformes prioritaires du Gouvernement ;
- poursuivre les chantiers de réforme de l'État pour lesquels des jalons concrets et visibles doivent être atteints dans les mois à venir.

La liste des réformes prioritaires a été actualisée et mise en cohérence avec :

- les engagements pris par le Président de la République et ma déclaration de politique générale ;
- les chantiers prioritaires du Gouvernement pour les mois à venir que sont le plan de relance et la transition écologique ;
- notre détermination à garantir que les réformes produisent des effets visibles dans le quotidien des Français et nos territoires.

Sur le plan de la méthode, je souhaite que le dispositif de suivi de ces réformes poursuive trois objectifs majeurs :

- une transparence totale vis-à-vis des Français sur les résultats ;
- un renforcement du pilotage national et territorial pour identifier les obstacles à la mise en œuvre des réformes et y apporter des réponses rapides ;

- l'association de l'ensemble des parties prenantes au-delà de l'État, pour en faire des acteurs à part entière de la mise en œuvre de la transformation de notre pays.

1. Pilotage interministériel

Chaque réforme prioritaire est placée sous la responsabilité d'un membre du Gouvernement, y compris lorsque cette priorité nécessite une action interministérielle. Il désigne un chef de projet chargé de son déploiement.

Le suivi interministériel est assuré dans les conditions suivantes :

- des réunions de suivi des chantiers ministériels ont lieu périodiquement au niveau du secrétaire général de la Présidence de la République et de mon directeur de cabinet ;
- le chef de pôle compétent de mon cabinet préside, en amont de ces réunions, une réunion de suivi associant le ministère concerné, le cabinet de la ministre de la transformation et de la fonction publiques, le délégué interministériel à la transformation publique et le service d'information du Gouvernement ; des réunions interministérielles sont convoquées en tant que de besoin pour rendre les arbitrages nécessaires ;
- un contact fréquent est organisé entre le chef de projet et le chargé de suivi des réformes de la direction interministérielle de la transformation publique pour préparer ces réunions, suivre le déploiement des mesures et le respect du calendrier prévu, identifier les freins dans la mise en œuvre des réformes et déterminer les moyens de les lever.

La direction interministérielle de la transformation publique est chargée de la préparation des réunions et d'en établir les relevés de décision, en lien avec les cabinets des ministères concernés. Elle appuie les chefs de projet dans le suivi.

Un point sera effectué régulièrement en partie D du conseil des ministres pour examiner l'avancement des réformes prioritaires par champ ministériel.

Un comité interministériel de la transformation publique sera organisé à échéance régulière pour faire un point global sur l'avancement des projets.

2. Pilotage territorial

Les préfets sont chargés de la déclinaison territoriale des réformes et d'en suivre l'exécution, en privilégiant autant que possible l'échelon départemental.

Ils associeront l'ensemble des parties prenantes (services de l'État, opérateurs, collectivités locales, élus locaux et parlementaires, associations, usagers) au suivi de la mise en œuvre locale des réformes, à la coordination des contributions de chacun et à l'atteinte des résultats.

Les parlementaires seront associés à l'évaluation de l'impact des réformes par les ministres compétents et par la ministre de la transformation et de la fonction publiques.

La ministre de la transformation et de la fonction publiques conduira au moins une fois par mois une revue de l'avancement des réformes prioritaires au niveau d'un département, pour faire remonter les blocages à lever, partager les réussites et valoriser les avancées. Le cas échéant, je serai amené à présider ces réunions au niveau d'une région.

Par ailleurs, mon directeur de cabinet présidera une fois par mois une réunion de suivi des politiques publiques prioritaires en région associant le préfet de région et les représentants des ministères concernés comme prévu par la circulaire n° 6118/SG du 3 octobre 2019 relative au suivi des politiques prioritaires de l'État en région.

3. Suivi des réformes prioritaires

L'ensemble des réformes prioritaires fera l'objet d'un suivi animé par la direction interministérielle de la transformation publique, à travers un tableau de bord unique et territorialisé, alimenté par les données saisies par les chefs de projet au niveau national et au niveau local, sous la responsabilité des préfets.

Il appartient à chaque ministre et à chaque préfet d'informer sur la mise en œuvre de ces réformes prioritaires.

Parmi l'ensemble des réformes, nous en avons sélectionné une trentaine qui fera l'objet d'une communication gouvernementale régulière sous la forme d'un baromètre des politiques prioritaires du Gouvernement, présenté par la ministre de la transformation et de la fonction publiques et qui sera actualisé de manière trimestrielle.

Ce baromètre sera disponible sur le site gouvernement.fr et éditorialisé par le service d'information du Gouvernement en liaison avec le ministère de la transformation et de la fonction publiques et les ministères concernés.

*
* *

Les Françaises et les Français attendent de l'action publique des résultats tangibles dans leur vie quotidienne. Je sais pouvoir compter sur votre engagement personnel et celui de vos équipes afin que cette attente légitime soit pleinement satisfaite.


Jean CASTEX